



MASTER mention SANTÉ PUBLIQUE

Parcours Promotion de la santé et prévention (M2)

Public

Étudiants ou professionnels titulaires d'un Master 1 (ou équivalent) dans le champ de la santé publique, de la médecine (ou d'autres disciplines médicales et paramédicales), ou des sciences sociales appliquées à la santé (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation)

Lieu

Rennes

Durée

10 mois

Langue d'enseignement

Français (80%) et anglais (20%)

Date de la formation

Septembre à septembre

ECTS

60 par an

Inscription

Candidature en ligne sur

www.ehesp.fr/master-promotion-de-la-sante-et-prevention

Tarifs*

Étudiants : **256 €** (droits de scolarité indicatifs pour l'année 2017-2018, fixés chaque année par décret)

Formation continue : **5 000 €**

*Tarifs susceptibles d'évoluer pour l'année 2018-2019

Responsables pédagogiques

- **Jocelyn RAUDE**, enseignant-chercheur, EHESP
- **Marie-Renée GUÉVEL**, enseignante-chercheuse, EHESP

CONTACTS

Pédagogie

Caroline Garond

Tél. : +33 (0)2 99 02 26 56

master-psp@ehesp.fr

Scolarité

Tél. : +33 (0)2 99 02 26 02

Scolarite@ehesp.fr

Le Master 2 en santé publique propose aux étudiants un parcours «Promotion de la santé et prévention». La mention santé publique est portée conjointement par l'EHESP, l'Université de Rennes 1 et l'Université Rennes 2.

Objectifs de la formation

La promotion de la santé et la prévention constituent un champ de pratiques professionnelles et de recherches multidisciplinaires qui consistent pour l'essentiel à agir sur les facteurs cognitifs, comportementaux, sociaux et environnementaux, qui affectent la santé des individus et des populations, ou qui interviennent dans la constitution des inégalités de santé tout au long de la vie.

Une formation de 2^e cycle universitaire en ce domaine doit permettre à de futurs professionnels d'acquérir des compétences théoriques, méthodologiques et pratiques solides en matière d'élaboration, d'administration et d'évaluation de services ou de programmes d'interventions en santé publique dont le principal objectif est d'améliorer la santé des individus et populations, ainsi que de contribuer à réduire les inégalités de santé.

Conditions d'accès

- Admission sans condition pour les étudiants titulaires d'un Master 1 en santé publique de l'Université de Rennes 1.
- Pour les autres candidats titulaires d'un Master 1, admission sur dossier et - le cas échéant - entretien avec les responsables de la formation.

Débouchés

Ce parcours vise pour l'essentiel à former des chargés d'études et de projets dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé. Les étudiants peuvent être amenés à travailler autant pour le secteur public et parapublic (*agences régionales de santé, collectivités territoriales, organisations internationales*) que pour le secteur privé ou caritatif (*associations, fondations, mutuelles*).

Descriptif de la formation

Unités d'enseignement (UE)

- 1. Enjeux contemporains de la promotion de la santé et la prévention** (6 ECTS)
Epistémologie, histoire, concepts et principes de la promotion de la santé et la prévention (PSP) ; les populations et les milieux de vie ; les facteurs de risque et les maladies ; éthique, psychologie et sociologie appliquées à la PSP.
- 2. Stratégies et modes d'intervention en prévention et promotion de la santé** (3 ECTS)
Stratégies éducatives ; stratégies et méthodes de changement de comportement ; marketing social, communication et plaidoyer ; stratégies communautaires ; empowerment et participation sociale.

Pour plus d'informations

www.ehesp.fr

Porté conjointement avec

Unités d'enseignement (UE) (suite)

- 3. Montage et conduite de projets en prévention et promotion de la santé** (6 ECTS)
Planification et gestion de projets ; mobilisation des données probantes et transfert de connaissances dans les interventions ; mise en application d'un projet de promotion de la santé.
- 4. Méthodes de recherche appliquées à la prévention et promotion de la santé** (6 ECTS)
Méthodes d'analyse de données qualitatives et quantitatives ; revue systématique de la littérature.
- 5. Posture réflexive, compétences et insertion professionnelle** (23 ECTS)
Construire son projet professionnel ; élaborer sa problématique de la recherche ; stage et mémoire.
- 6. Approfondissement des stratégies en prévention et promotion de la santé** (6 ECTS)
Éducation pour la santé ; éducation thérapeutique et parcours de soin ; stratégies et méthodes de changement de comportement ; communication ; le plaidoyer : méthodes, principes et application ; marketing social appliqué à la PSP ; empowerment et participation sociale, santé communautaires ; démocratie en santé.
- 7. Approfondissements thématiques en prévention et promotion de la santé** (6 ECTS)
Intervenir en situation d'urgences ; la santé dans toutes les politiques ; vaccinologie ; santé mentale et addictions ; santé globale ; urbanisme et santé ; parcours de santé.
- 8. Approfondissement en méthodes et évaluation** (4 ECTS)
Les évaluations d'impact en santé ; outils méthodologiques et lectures critiques ; méthodes qualitatives OU méthodes quantitatives ; l'évaluation économique de la prévention.

Parcours, compétences visées :

La formation a été construite à partir des référentiels de compétences internationaux en vigueur dans le champ de la promotion de la santé, et notamment ceux de l'Association of Schools of Public Health in the European Region (ASPHER) et de l'Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé (UIPES). Chaque enseignement est associé à un corpus de compétences particulières qui est présenté dans les différentes fiches d'unité d'enseignement (UE). Toutefois, on peut préciser qu'à l'issue de cette formation, les étudiants devraient être notamment capables :

- de mobiliser les principaux concepts, théories et modèles issus de différentes disciplines et qui sont mobilisés dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention,
- d'identifier la nature et les causes des principaux déterminants sociaux, écologiques et comportementaux qui affectent la santé des individus et des populations,
- d'expliquer comment les facteurs socio-économiques, psychosociaux, politiques et environnementaux interagissent les uns avec les autres pour produire des inégalités de santé,
- de mettre en oeuvre les principales étapes et procédures dans la conception, l'implémentation et l'évaluation des programmes et des politiques - au-delà du seul secteur sanitaire, dans une perspective intersectorielle - destinés à améliorer la santé des individus et des populations, ainsi qu'à réduire les inégalités de santé,
- d'appliquer une démarche fondée sur les preuves dans le développement et la mise en oeuvre des programmes ou des services en promotion de la santé et en prévention,
- d'identifier et d'appliquer des principes éthiques dans le développement et la mise en oeuvre des programmes ou des services en promotion de la santé et en prévention.